

Pour moderniser le code de la route et améliorer la sécurité routière

**Réflexions sur les injustices des lois
en vigueur, et le racket financier**

Propositions de réformes

Préambule

Constats journaliers

Philosophie

Abus liberticides et
mensonges officiels

Nos propositions immédiates

Préambule.

Pour éviter tout mauvais procès, notamment de la part des diverses associations de victimes d'accident, nous précisons ici que notre premier objectif est bien **d'améliorer la sécurité routière**, et de faire passer auprès des conducteurs le message de **la route apaisée** (il ne nous semble pas, aujourd'hui, que les 'actes' de nos dirigeants aillent clairement et honnêtement en ce sens).

Pour ce faire, il nous paraît utile de **renforcer de manière importante** un certain nombre de sanctions contre les conducteurs qui **causent des accidents** notamment en présence de **circonstances aggravantes** (récidive, alcool, drogues, défaut de maîtrise du véhicule, défaut d'assurance, etc....).

Or nous considérons que les procédures actuelles, utilisées par les autorités depuis plus de 30 ans sont peu efficaces, injustes, voire nocives pour le but recherché. En effet elles sont basées essentiellement sur des **contraintes règlementaires abusives**, et frappent une immense majorité d'automobilistes responsables et non dangereux, sur la base de critères le plus souvent discutables (limitations de vitesse trop basses, 'stop' au lieu de 'cédez le passage', ceinture, etc...) avec comme premier effet de constituer dans les faits un véritable impôt "non annoncé officiellement comme tel".

Constats journaliers.

Parce que la majorité des citoyens qui s'expriment 'en privé' ont de très nombreuses critiques sur la réglementation en vigueur, en utilisant notamment des termes aussi sévères que 'répression aveugle', 'racket financier', abus de pouvoirs ou de verbalisations, etc...

Parce que sont légion, les exemples de non-respect par des 'responsables de la République' de la-dite réglementation, (la Loi est la même pour tous !!),

Parce que, dans **AUCUN** autre domaine du comportement social, on n'a **JAMAIS** vu jusqu'ici les citoyens s'organiser pour '**se protéger contre la Loi**' par la mise en œuvre de moyens techniques de plus en plus modernes et performants (d'abord simples appels de phares, puis GPS anti-radars, et maintenant les 'applications téléphoniques' créant de véritables '**réseaux résistants**' de détections et d'avertissements d'une répression ressentie comme injuste et malhonnête),

Parce qu'au plan local se multiplient les exemples de réglementations abusives, souvent modifiées rapidement, mais ayant entretemps pénalisé 'pour rien' des citoyens responsables (limitations de vitesse trop basses, stops inutiles, etc...),

Parce que, à l'évidence, certaines '**consignes officielles**' (plus ou moins 'cachées') imposent aux membres des forces de l'ordre de '**faire du chiffre**', sans aucune considération réelle de 'sécurité routière', et que ce seul point

pose un énorme problème de légitimité morale d'une réglementation arbitraire, et d'une répression abusive,

Parce qu'un certain nombre d'intervenants représentatifs des usagers (avocats, auto-écoles, professionnels de la route, et même un certain nombre de membres des forces de l'ordre...) sont d'accord sur ces analyses,

Parce que nos législateurs, sous la pression de leurs électeurs, se sentent obligés de 'retoucher' cette réglementation à une fréquence qui devient '**révélatrice du problème de fond**' (moins de un an entre chaque retouche législative, voire six mois en 2010..., **division par six** de la durée de récupération d'un point entre 2007 et 2011 -de 3 ans à 6 mois...),

Parce qu'aucune législation, quel que soit son volume en papier, ne pourra supprimer tous les accidents de la vie, ni même les comportements irresponsables ou malhonnêtes, et qu'il **faut sanctionner les coupables réels**, et pas l'ensemble des citoyens,

Parce que certains comportements dangereux sont insuffisamment sanctionnés au profit du racket financier sur usagers non-dangereux (ex.: **perte de contrôle** sur voie rapide, avec tonneaux, **sans** retrait de points ?)

Parce que les seules manifestations de 'soutien' à la politique actuelle émanent d'associations fantômes, inféodées aux 'pouvoirs officiels', et sans aucune représentativité légitime,

Nous contestons, et dénonçons formellement ce qui n'est devenu qu'un vaste racket d'Etat pour améliorer les recettes financières publiques par un impôt inavoué (et ILLEGITIME parce que malhonnête) et nous nous estimons en droit d'y résister par tous les moyens légaux.

Philosophie.

Nous voulons rétablir dans notre pays la notion de '**responsabilité individuelle**' du citoyen dans les décisions qu'il prend, les actes qu'il effectue, et dans leurs conséquences et préjudices éventuels pour les tiers.

Ceci est aussi bien valide dans le domaine routier (ou l'on voudrait plutôt nous faire accepter une responsabilité 'collective' des accidents mortels...), que dans tous les domaines, et par exemple dans toutes les activités '**de pleine nature**' qui se sont largement répandues ces dernières années, ce qui a multiplié évidemment le nombre d'imprudences et d'appels aux équipes de secours (jusqu'ici trop souvent 'gratuites').

Ni l'Etat, ni aucun de ses représentants (même et surtout à des fins de publicité démagogique personnelle) ne **peut**, ni ne **doit**, prétendre protéger la population de l'ensemble des 'accidents de la vie' (problème de santé, accident domestique, imprudence personnelle, etc...), voire de catastrophes naturelles évidemment non maîtrisables (séismes, tsunamis, tempêtes, volcans, etc...). **Leur seule responsabilité 'naturelle et obligée' consiste à nous informer le plus complètement et le plus efficacement possible** des éventuels dangers liés à une situation ou à un contexte 'raisonnablement prévisible'. On comprendra bien qu'ils n'ont quasiment JAMAIS rempli cette obligation de manière satisfaisante (pour ne prendre que les cas les plus spectaculaires : les expériences nucléaires du Sahara ou de Mururoa, le sang contaminé, l'amiante, le nuage de Tchernobyl, le chikungunya, le Mediator... la liste est tellement longue...).

Nous entendons donc reprendre notre premier droit démocratique qui consiste à donner notre avis et à faire des propositions à ceux qui, depuis 50 ans, **ne se soucient plus du tout de nous représenter**.

Suite aux problèmes économiques et sociaux soulevés par 'la crise', on a beaucoup entendu parler ces dernières années d'**états généraux** dans les domaines les plus divers et variés (outre-mer, environnement, culture...). Nous pensons que notre pays a aujourd'hui besoin de véritables **Etats Généraux**, à commencer, d'abord et avant tout, sur **le mode de fonctionnement de nos élus, leurs privilèges, et leur insolente impunité**.

Abus liberticides et mensonges officiels.

Nous ne donnons que quelques exemples parmi les plus criants de ces Lois qui constituent des abus liberticides évidents :

- le principe des limitations de vitesse "au km/h près" est une ineptie grotesque sortie de cerveaux anti-démocratiques, et pourrait être remplacée très simplement par une politique de '**régulation des vitesses**' (voir annexes),
- l'assimilation (mêmes sanctions) du passage au stop '**coulé**' et/ou '**grillé à grande vitesse**' est une malhonnêteté notoire puisque depuis 1975 tous les conducteurs ont appris à utiliser le '**cédez le passage**' **sans y causer aucune accidentologie notoire**, malgré l'absence d'arrêt formel et marqué,
- la verbalisation du non-port de la ceinture (qui n'a **aucune conséquence pour les tiers** éventuels) est totalement abusif, surtout lorsqu'elle est effectuée (dans la majorité des cas) lors des simples manœuvres de démarrage ou arrêt,
- la durée illimitée des retraits de points, comme leur cumul par adjonction d'infractions différentes, constitue un déni de justice et une violation des principes fondamentaux de droit d'un pays 'civilisé' (**proportionnalité** entre le délit et la sanction, **détachement formel** de chacun des délits et sanctions).

D'autre part les **discours officiels** sur le sujet sont **tous mensongers** et destinés à imposer à l'opinion l'idée que cette politique est '**utile à la sécurité routière**'. Or de toute évidence les progrès spectaculaires depuis quarante ans en terme de sécurité passive (ceinture de sécurité, châssis déformable, air-bags) ont eu, eux aussi, une influence prépondérante sur l'évolution du chiffre des accidents mortels. **Nous exigeons donc**, pour une analyse plus claire de la réalité que les chiffres pris en compte pour étudier le sujet soient ceux des '**accidents ayant entraîné un préjudice corporel**' (aussi léger soit-il). Cela suscitera beaucoup moins d'émotion que le nombre de 'morts', mais permettra une analyse beaucoup plus objective des faits, et par voie de conséquence des mesures un peu plus **intelligentes** (et **honnêtes**) pour améliorer **réellement** et autant que possible, la sécurité sur la route **que nous souhaitons tous**.

Nos propositions.

Nous demandons la modification dans les meilleurs délais de la législation sur les points suivants :

- revoir et alléger la verbalisation pour non-port de la ceinture,
- tolérance du franchissement 'glissé' au 'stop' à moins de 5 km/h (vitesse d'un homme au pas),
- alléger la verbalisation des dépassements de vitesse de moins de 20 km/h,
- limitation formelle de la durée du retrait de point définie pour chaque infraction selon sa dangerosité réelle,

et dans l'attente des études et décisions permettant aux législateurs de se prononcer pour modifier les textes existants, **nous demandons un moratoire immédiat** de ces verbalisations et des 'annulations de permis' qui en découleraient **en l'absence d'autres infractions** plus graves (alcoolémie, grand excès de vitesse, récidives, etc...).

Annexes techniques.

Renforcement demandé des sanctions contre les chauffards :

A titre d'exemple il nous semblerait souhaitable :

- de **supprimer A VIE** le permis de ceux qui auraient tué ou blessé d'autres usagers "sous circonstances aggravantes", ou "récidives de comportements dangereux",
- de **SAISIR systématiquement**, au profit des victimes, les véhicules des auteurs d'infractions graves ou de récidives, la seule exception concernant les véhicules volés,
- de retirer des points (voire suspendre le permis pour une courte durée) pour toute "**perte de contrôle effective**" du véhicule.
- de renforcer en général les sanctions contre les responsables d'accidents "sous circonstances aggravantes".

Allègements ou modifications de l'existant :

Dans l'attente d'une refonte générale de la législation routière, nous proposons ici nos réflexions sur les points les plus évidemment injustes et donc illégitimes qui devraient entraîner selon nous un moratoire immédiat du législateur sur les sanctions appliquées.

1) Passer de la "limitation de vitesse" à la "régulation de vitesse".

Ce qui constitue le danger en matière de vitesse sur route ce n'est pas une valeur 'limite' qui ne couvre absolument pas toutes les situations possibles (état du réseau, conditions météo, compétences du conducteur, intensité du flux de véhicules, etc...) et constitue une suppression totale du libre-arbitre de l'utilisateur, c'est une **trop grande différence** de vitesse entre les véhicules sur le même axe. Un assouplissement évident de la répression actuelle serait obtenu par la fixation de la vitesse "moyenne acceptable pour la majorité des situations" avec un encadrement de tolérance +20 / -20 km/h par exemple. C'est à peu près la situation qui prévalait avec les premiers radars (non 'automatiques') avec lesquels la verbalisation n'intervenait qu'à partir d'un dépassement de 20 km/h. Encore faudrait-il dire **aussi** que sur les voies rapides (90 et plus) une **vitesse trop faible** (V-30 et plus...) constitue également un **facteur de danger évident**. En tout état de cause, prétendre qu'à partir d'une vitesse reconnue comme 'acceptable pour la majorité des usagers' un dépassement de quelques km/h, quel que soit le contexte, nous transforme en 'dangereux délinquants' est un non-sens absolu et un abus d'autorité à **l'arbitraire évident**.

2) Assouplir le "stop".

Tous les usagers ont parfaitement assimilé, depuis 40 ans, le fonctionnement du "cédez le passage" qui n'a révélé à l'usage aucun caractère accidentogène particulier. De nombreux "stops" sont placés à des endroits où la visibilité est très largement suffisante pour permettre un "coulé à la vitesse d'un homme au pas" (- de 5 km/h). Ce serait même souvent un facteur de sécurité en réduisant le temps de re-démarrage et d'insertion et en facilitant l'opération. On pourrait même prétendre que le remplacement de tous les stops par des "cédez le passage" soit envisageable sans problème particulier. Si l'on considère souhaitable de conserver le "stop" pour signaler un besoin de prudence particulière, il faudrait au moins le '*moderniser*' un peu en assouplissant sa réglementation. Il faut en

revanche, et à l'évidence, conserver les sanctions actuelles pour les stops véritablement "grillés".

3) Port de la ceinture.

Ce point ne concerne que la propre sécurité de l'utilisateur concerné, et **aucun tiers**, et ne mérite en aucun cas ni amende, ni retrait de 3 points. C'est un exemple type de réglementation arbitraire annihilant les droits individuels du citoyen et permettant le racket de l'Etat.

4) Téléphone au volant.

Nous sommes favorables au renforcement des sanctions pour les usagers responsables d'un accident "sous circonstances aggravantes" (alcool, grand excès de vitesse, téléphone, défaut de maîtrise, etc...). Pour autant son utilisation dans de très nombreux cas (à très faible vitesse, dans un embouteillage, avec distance de sécurité augmentée...) ne justifie pas une sanction systématique. Là encore on récuse au citoyen un minimum de libertés individuelles en imposant à tous les règles simples que chacun devrait respecter de sa propre initiative après une formation intelligente. Nous demandons la suppression de sa verbalisation lorsqu'il n'y a pas de gêne pour les autres usagers.

5) Retraits de points à durée illimitée et cumulée.

Ce sont deux des premiers principes de droit dans les pays civilisés, que la peine attachée à un délit doit être 'proportionnelle' à la gravité du délit et fixée à un maximum codifié, et que chaque ensemble 'délit/peine' ne doit PAS être subordonné à un autre événement qui génèrera sa propre sanction. Le principe des retraits de points, tels qu'appliqué actuellement en France ne respecte **AUCUN** de ces deux principes, puisqu'un simple retrait de point pour un excès de vitesse de 6km/h pouvait encore en 2010 durer plus de onze ans !! et que la majorité des retraits de permis s'effectue actuellement sur des bases aussi injustes et illégitimes.

Nous demandons donc que la durée de chaque retrait soit fixée en fonction de la gravité des infractions, et soit indépendante des autres infractions.

En résumé, nous considérons que la dé-responsabilisation des conducteurs, obtenue à coups répétés de "ce n'est pas la peine de réfléchir, vous n'avez pas droit à l'initiative, faites ce qu'on vous dit" ainsi que d'abus de réglementations (générale ou locale) ressentis comme tels par une large majorité de la population, ne peut pas concourir durablement à améliorer les comportements et à diminuer le nombre d'accidents de la route. Les comportements de la tranche des 20 à 30% d'usagers les moins compétents ne devraient en aucun cas servir de BASE à l'élaboration d'une législation générale.

L'accumulation de ces abus de réglementation, surtout depuis une dizaine d'années, nous conduit à refuser de devenir des "incapables sous tutelle" avant qu'on nous impose l'allumage des phares la journée sous les tropiques, et autres billevesées sorties d'esprits tordus, quand bien même ils seraient "européens" (les élus et administratifs de l'Europe ne sont ni pires ni meilleurs que tous les autres, nous avons bien le droit de donner notre avis sur leurs élucubrations....).